

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 janvier 2016**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°6  
ENFANCE/PETITE ENFANCE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 janvier 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations :

Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Christophe GAUX, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN

Absents :

M. Gérard CABELLO, M. Philippe MACHETEL

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 25 | Présents : 40 | Votants : 44 | Pour 44<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes,

Vu les deux délibérations en date du 31 mai 2010 et du 21 novembre 2011, par lesquelles la communauté de communes s'est vue transférer la compétence Enfance-Jeunesse dans un premier temps, puis la Petite enfance suite à la mise en place de la fiscalité mixte sur son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu que cette nouvelle compétence a ainsi permis de créer un Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire de la Communauté de communes et de reprendre les 5 structures existantes liés à la petite enfance (sur les communes de Gignac, Montpeyroux, Aniane, Montarnaud et Saint André de Sangonis),

Considérant que cette compétence va maintenant amener entre autres, à créer des nouveaux établissements liés à la petite enfance comme des crèches, des haltes garderie et des centres de loisirs,

Considérant que ce projet s'inscrit dans les axes et objectifs suivants du Projet de Territoire :

Axe III « Bassin de vie quotidienne au service des habitants » / Objectif stratégique « Créer des services adaptés aux habitants pour renforcer la qualité de vie »,

Considérant que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan,

Considérant que cette autorisation de programme est présentée avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°6 modifiée d'un montant total de 1 934 266€ pour le programme Enfance/Petite Enfance de la manière suivante :

\* Maîtrise d'œuvre et études pour la réalisation de la nouvelle crèche de Montarnaud :

- o Coût total : 254 266€
- o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- o Financement par subventions (114 400€) et autofinancement/emprunts
- o Imputation budgétaire : 1073-2031-64

\* Travaux pour la réalisation de la nouvelle crèche de Montarnaud:

- o Coût total : 1 680 000 €
- o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- o Financement par subventions (1 169 000€) et autofinancement/emprunts
- o Imputation budgétaire : 1073-2313-64

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

| Imputation budgétaire | Coût total TTC   | CP 2015 réalisé | RAR 2015     | CP 2016        | CP 2017          | CP 2018        | Recettes         | Evolution/ AP initiale |
|-----------------------|------------------|-----------------|--------------|----------------|------------------|----------------|------------------|------------------------|
| 1073-2031-64          | 254 266          | 723             | 3 543        | 150 000        | 100 000          | 0              | 114 400          | 4 266                  |
| 1073-2313-64          | 1 680 000        | 0               | 0            | 0              | 1 425 000        | 255 000        | 1 169 000        | 90 000                 |
| <b>Total</b>          | <b>1 934 266</b> | <b>723</b>      | <b>3 543</b> | <b>150 000</b> | <b>1 525 000</b> | <b>255 000</b> | <b>1 283 400</b> | <b>94 266</b>          |

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1248 le 26/01/16

Publication le 26/01/16

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 26/01/16

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160125-lmc176051-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

